L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 11 JUIN 1886.

Bureau de Santé.

Le Rapport biennal du Bureau de Santé, adressé par le Dr Joseph Holt, son président, à la Législature de la Lonisiane, est un travail digne de l'habile praticien qui le signe. On y trouve le compte-rendu, nettement présenté, de toutes les transactions du Bureau de Santé depuis le 1er janvier 1884 jusqu'au 31 décembre 1885.

Après avoir loué le zèle désintéressé avec lequel ses collègues du Board le secondent, le Dr Holt traite un grand nombre de sujets tous d'intérêt public ; expose des faits accomplis, en tire des conséquences, et fait de nombreuses suggestions, dont on ne peut se rendre compte qu'en lisant avec attention la brochure en question.

Il y est traité des mesures de salubrité maritimes ; de l'utilité de la quarantaine ; de ce que l'on entend par ces mots "ports suspects" ; des devoirs municipaux du Bureau de Santé ; de la façon dont il les comprend et s'en acquitte ; du pavage de la Nouvelle-Orléans ; et de l'Association de dessèchement ; de la dualité qui existe dans les pouvoirs officiels du Bureau de Santé et de l'indispensabilité de cette dualité pour le bien de la Ville et de l'Etat ; de la méthode adoptée par le Board, qui s'impose comme devoir le rapport immédiat de tout cas qu'on peut suspecter d'être de la nature du choléra ou de la fièvre jaune ; de la création, par le Board, d'une Commission d'experts—c'est à dire cinq médecins des plus considérés, ayant charge de donner leur diagnostic sur les premiers cas de choléra ou de fièvre jaune qui peuvent être signalés chaque année.

Cette Commission n'a nullement pour objet de jeter du discrédit sur le diagnostic, de tel ou tel médecin, mais bien de partager avec lui une responsabilité aussi pesante que celle qui consiste à proclamer l'existence ou la venue prochaine, probable, d'une des plus terribles maladies qui affligent l'humanité.

Elle a pour membres les docteurs : J. P. Davidson, Fred. Loeber, Gustavus Devron, C. J. Bickham, E. S. Lewis, Samuel Logan, J. Touatre, J. H. Weindahl et E. T. Shepard.

Choix excellent.

Dans ce même Rapport, le Dr. Holt s'élève avec force contre la quasi-toute puissance du Bureau de Santé National.

Le Bureau dont M. Holt est le président, a les rapports les plus agréables avec le "American Public Health Association," la Conférence des Bureaux de Santé des Etats-Unis, le Conseil Sanitaire de la Vallée du Mississipi. On n'en peut dire autant des relations entre lui et le National Board of Health, qui n'est pas "une organisation centrale, mais bien un corps centralisé, autocratique, et surtout strictement limité."

Donc M. Holt et ses collègues sont fort opposés à cette création, qui semble quelque peu en contradiction avec l'esprit même de nos institutions. Plus ils gagnent en expérience, plus aussi cette conviction se raffermit en eux. Et tant que leur sera confiée la mission dont ils ont charge actuellement, l'abolition de pareil Bureau—une manière de Chambre des Lords avec des pouvoirs exorbitants, dangereux, sera leur *delenda est Carthago*.

Ce corps composé d'hommes qui ne sont nullement attachés à la Louisiane, qui n'en ont qu'une connaissance très imparfaite—pour atténuer les mots—ce corps est armé d'une prérogative puissante, celle d'imposer, à son gré, des quarantaines, une sorte d'embargo.

Nous n'avons pas besoin d'y insister, la quarantaine est un des sujets les plus importants qui soient pour la Nouvelle-Orléans et la Louisiane.

De cette quarantaine dépend, en bonne partie, le mouvement de notre marché ; selon qu'on usera sainement ou qu'on abusera de cette mesure préventive, notre progrès s'activera, se ralentira, s'arrêtera.

On comprend donc combien il est urgent de ne remettre l'autorité, en pareille matière, qu'à des fonctionnaires, qu'à des intermédiaires ayant le souci des intérêts de notre Etat, en même temps que le respect du devoir, en dehors de toute considération de personnes, d'affaires, de localités.

Il serait au moins imprudent de confier semblable pouvoir à des individualités dont les intérêts seraient opposés aux nôtres ; des individualités, par exemple, subissant l'influence des capitalistes du Nord et de l'Est. La chair est faible, surtout quand il s'agit de chiffres, quand il y va de profits à accumuler, à empocher. Nous en avons chaque jour la triste preuve dans les discussions interminables et souvent comiques, au sujet de la difficile question du tarif.

C'est surtout dans le vaste lit parlementaire que se trahissent les mauvais coucheurs ; surtout là que chacun veut tirer à soi la couverture, comme on dit vulgairement. Le mauvais exemple a sa contagion.

Un Bureau National pouvant ainsi nous frapper d'interdit, détenir, sous un prétexte illusoire, des navires venant du Sud dans les ports du Nord, c'est comme un czar multiple. Son décret d'interdit équivaut à un ukase, qui se fait arbitraire quand bon semble.

Un Bureau, ainsi entendu, est bien autrement puissant qu'une Chambre haute. Comme le dit le rapport qui nous occupe : "il tient les clés de la Vallée du Mississipi" ; c'est un geôlier, à ses heures, et un geôlier sans contrôle, celui-là. Mais ces clés là, il est bien juste que nous les gardions, nous qui sommes de cette Vallée là ; nous qui avons tout intérêt à la faire prospérer.

Si le système quarantenaire est salutaire, quand il en est fait intelligent usage, il est toxique aussi, lorsque l'on en mésuse.

Le Dr Holt frappe juste alors que, dans sa verte protestation contre le National Board of Health, il écrit que celui-ci pourrait, par ses actes, rendre inutiles les travaux faits par M. Eads, et arrêter l'élan de cette activité dont nous avons déjà un retour partiel, grâce beaucoup au célèbre ingénieur.

L'intelligence, la science, le talent ne sont pas morts au Sud, que nous sachions ; les hommes n'y sont pas condamnés à une perpétuelle condition de minorité ; nous n'avons que faire de cette tutelle de neuf individus, absolument étrangers à notre Etat, et lui donnant des *soins*, que parfois nous avons bien le droit de tenir pour suspects. Trop de cuisiniers, chargés d'une sauce, la gâtent, dit un vieil adage ; l'hygiène du National Board est hygiène dont nous nous méfions. *Son de profundis* a été dit ; qu'il dorme son dernier sommeil.

Le Bureau de Santé de la Louisiane, où siègent des hommes dont le mérite, le caractère et l'expérience sont des garanties sérieuses, estime qu'il y a mieux à faire que de subir les caprices d'un Bureau de Santé National, qui se tient loin du champ de bataille. Il juge qu'en présence des progrès de la bactériologie, devant les travaux des Pasteur, des Carmona, des Freire, en France, au Mexique, au Brésil, on a le devoir de se lancer sur la route par eux ouverte, de s'y livrer à des études profondes, de rechercher si la fièvre jaune n'a pas aussi son inoculation ; si, pour le bienfait de l'humanité, il n'est point possible de découvrir une méthode préventive, après les moyens curatifs déjà connus.

C'est pourquoi, pratique avant tout, il demande au Congres des Etats-Unis d'instituer une Commission de trois praticiens, chargée de visiter le Brésil, le Mexique, l'Amérique Centrale, Cuba, et d'y étudier à fond les méthodes d'inoculation, et ce qu'elles peuvent contre la fièvre jaune.

Cette Commission, dont la science actuelle semble presser la création, nous vaudrait assurément mieux que le National Board of Health ; Conseil de Neuf, autoritaire autant qu'un Conseil des Dix, et qui nous menacerait d'une quarantaine à outrance, d'une quarantaine fantaisiste, *opportuniste* aussi parfois.

L. PLACIDE CANONGE.

JUDSON COLLEGE. — M. H. Marion, lauréat de la Sorbonne, de Paris, va inaugurer au Judson College, Hendersonville, Caroline du Nord, une Ecole d'Eté, dont le cours comprendra les langues vivantes, le dessin, la peinture, la musique, tous les arts d'agrément enfin. Le corps enseignant de l'établissement sera composé de professeurs distingués, adjoints à M. et Mme Marion, qui jouissent là-bas d'une très haute considération.

Les prix de l'Ecole sont très modiques, l'enseignement tout pratique, assurant des progrès rapides; et le climat de Hendersonville, petite ville située à 2250 pieds au-dessus du niveau de la mer sur le Blue Ridge Mountains, est un des plus délicieux qui soient aux Etats-Unis. En s'adressant à M. H. Marion on obtiendra immédiatement un prospectus détaillé de son cours et de sa méthode, toute moderne d'ailleurs.

THÉATRE FARANTA.—Un joli spectacle vous est offert aujourd'hui au théâtre de M. Faranta : *The Bad Boy*, avec toute la troupe Heege, et M. Louis Wesley dans le rôle principal de cette amusante farce.

On prépare activement les bénéfices de MM. A. Stempel et Will A. Miller, et de M. Faranta. Le premier aura lieu le mercredi 16 juin ; le second, le vendredi dix-huit.

ERRATUM.—Dans l'article "*Bibliographie,*" publié hier, le déplacement d'une virgule a rendu une phrase inintelligible, au second alinéa de la seconde colonne. Nous rétablissons cette phrase, telle qu'elle aurait dû paraître :

"Triste époque, où le maître d'Orrans, le spécialiste réaliste à outrance, aboutit à ce réalisme aussi, féroce autant que stupide, qu'on nomme la Commune, et eut cette tuante douleur de perdre un fils de 20 ans...."

—Le "St-John Social and Sporting Club" célébrera son 13me anniversaire, au Fort Espagnol, le 23 et le 24 juin.

Entr'autres détails intéressants du programme, notons un Bal qui sera donné au Casino.

OFFICIEL.

LOIS
VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

SESSION RÉGULIÈRE DE 1886.

[No. 10. LOI.

Pour venir en aide aux héritiers de personnes dont les propriétés ont pu être confisquées par les Etats-Unis, conformément à l'article 57 de la Constitution.

Section 1er—Il est décrété par l'Assemblée-Général de l'Etat de la Louisiane que toutes taxes,—d'Etat, de paroisse ou de municipalité,—dues sur les propriétés qui ont pu être confisquées par les Etats-Unis, seront, à la date où celles-ci sont rendues, remises aux héritiers frappés par la confiscation.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 7 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 11. LOI.

Pour autoriser le Secrétaire d'Etat à adresser au greffier de chaque cour de district de l'Etat un exemplaire relié en veau des Lois de chaque session de l'Assemblée-Générale.

Section 1er—Il est décrété par l'Assemblée-Générale de l'Etat de la Louisiane, que le Secrétaire d'Etat adressera au greffier de chaque Cour de district de l'Etat un exemplaire relié en veau des Lois de chaque session de l'Assemblée-Générale, à commencer par les loi de la session de 1886.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera puisé dans les fonds destinés aux impressions d'Etat pour payer la reliure en veau d'un nombre suffisant d'exemplaires des Lois de chaque session de l'Assemblée-Générale, afin de mettre à exécution les dispositions de la section 1re de la présente loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que, toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont abrogées.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 7 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

[No. 12. RESOLUTION CONJOINTE.

Enjoignant à l'Avocat-général d'instituer un procès contre la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation pour forfaiture de sa charte.

Attendu qu'il est établi par les rapports des Comités spéciaux du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, nommés pendant la session de 1884, pour ouvrir une enquête sur les affaires de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation, que ladite Compagnie a maintes fois et d'une manière flagrante violé les stipulations de sa charte ;

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Avocat-général est enjoint d'instituer sans délai un procès contre ladite Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation pour forfaiture de sa charte et pour restitution de la propriété à l'Etat.

H. W. GODEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCK,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 8 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Les condamnés à mort se sont révoltés à la Roquette.

—Voyez-vous, insinue Taupin, on aurait dû en faire exécuter deux ou trois, pour l'exemple.

—Diminuer l'effectif de la population à la veille du recensement, reprend M. Prudhomme, y songez-vous !

Au restaurant.
Un habitué interpelle le garçon.

—Ah !.. ça, votre plat du jour est toujours le même !

—L'actualité !.. le conflit grec... nous ne servons que du "Navarin aux pommes!"

SIGNAUX D'INCENDIES.

231 Trémé et Esplanade.
232 Esmarte et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paris.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Royne et Dauphine.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 juin 1886.—Pour l'Arkansas, la Louisiane et le Texas beau temps, température stationnaire, vents généralement du sud. Les rivières resteront généralement stationnaires.

Température du 10 juin 1886.
Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	77	25
Midi	87	30½
3 P. M.	82	27¾
6 P. M.	82	27¾

Nlle-Orléans, 10 juin 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	76	Nashville, Tenn	76
Augusta, Geo	88	Pittsburg, Pa	75
Savannah, Geo	78	Cairo, Ill	84
Mobile, Ala	76	Davenport, Iowa	81
Montgomery, Ala	87	Dubuque, Iowa	—
Vicksburg, Miss	87	Keokuk, Iowa	83
Galveston, Tex	84	La Crosse, Wis	79
Indianola, Tex	83	St-Louis, Mo	85
Shreveport, La	83	St-Paul, Minn	79
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	87
Chattanooga, Tenn	77	Omaha, Neb	87
Cincinnati, O	80	Yankton, D. T	88
Louisville, Ky	83	Key West, Fla	86
Memphis, Tenn	76	Nlle-Orléans	76

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

John F. C. Waldo à Mlle Odette Francke.
Pierre A. Hyde à Mlle Marie Elira Longeron.
Joseph Winters à Mlle Catharine A. Kolb.
Frederick H. Roetther à Mlle Johanna Wenla.
Rév. John Gordon à Mme Veuve Jennie E. Edgell.
William H. Collins à Mlle Elizabeth Lobaren.
Michael Karl à Mlle Carolina Reutet.
Flewellen L. Drake à Mlle Annie E. Kelly.
Richard Henry à Mlle Alice Barr.
Frederick Roberts à Mme Veuve Estelle Chambers.

Naissances.

Mme Wm. Berl, un garçon.
Mme John Comfor, jumeaux.
Mme Thos. J. Flaherty, un garçon.
Mme Alexander E. Lirandais, une fille.
Mme John Giblin, un garçon.
Mme Henry L. Gordon, un garçon.

Décès.

George D. Sternberg, 7 mois, rue Constantinople, près Jersey.
Caroline Williams, 39 ans, 32 rue Berlin.
Gilbert G. Conner, 1 mois, 483 1/2 rue St-Claude.
John Gray, 19 mois, 682 rue Dryades.
Mary O. Owen, 9 mois, 342 rue South Rampart.
Mme Veuve Mary Donovan, 60 ans, coin Calliope et Tchoupitoulas.
Célestine Moke, 13 ans, 252 rue South Rampart.
Joséphine Premmer, 60 ans, Chemin du Bayou.
A. S. Kottwitz, 72 ans, 344 rue Magazine.
Joseph Giblin, 3 jours, 209 rue Calliope.
Joseph Klar, 2 heures, coin Esplanade et Florida.
Joseph Henry Glade, 2 mois, Boulevard de l'Exposition, près Hurst.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

W. Harmon à P. A. Joyce, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Pilet borné par les rues Girod, Notre Dame, Tchoupitoulas et commerce.....$1,200

Mme M. F. Castanedola Mlle Johanna Coates, une portion de terre dans le 2me district, dans l'Pilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Ursulines et Hopital.....$700

C. L. Nicolas à G. Gazave, une portion de terre dans le 3me District, dans l'Pilet borné par les rues Robertson, Kerlerec, Columbus et Claiborne.....$1,600

D. C. Black et als. à J. M. De Grange, 1. Deux lots de terre dans le 1er District, dans l'Pilet borné par les rues Prytanée, St. Charles, Polymnie et Esterge ; 2. Un autre lot de terre dans le même lieu.....$2,250

Louis Duvigneau à Anais Cabiro, un lot de terre dans le 3me District dans l'Pilet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Romain.....$950

Mme Mary Annie Egglinton, veuve de Archibald B. Tripler, un lot de terre dans le 6me District dans l'Pilet borné par les rues Berlin, Milan, Colisée et Perrier.....$1,400

Cour Civile de District.—

Par le Juge Tissot.

Dans l'affaire de John Labathe, demandant l'expulsion, le jugement de la cour inférieure a été renversé et rendu en faveur de Cecilia Adams et John Adams, les maintenant en possession de la propriété citée.

A. Senior & fils contre Adolphe Jacquet—Jugement en faveur du demandeur pour $106.73.

B. D. Wood contre le Comité des assesseurs—Jugement en faveur du demandeur, réduisant ses assessments pour 1885, pour les taxes de la ville et de l'Etat, de $62,500 à $1,666-66. Cette réduction vient de ce que les assessments avaient été faits sur des steamboats dont la plupart payaient leurs taxes à d'autres Etats.

Wm. Conway contre Gabriel Sintes et autres—Jugement de la cour inférieure en faveur du demandeur affirmé avec dépens.

V. & A. Meyer contre Moses Marm—Jugement en faveur du demandeur pour $3018 62 avec intérêts.

P. Cosgrove contre Wm. Harding—Jugement de la cour inférieure en faveur du demandeur annulé, et nouveau jugement rendu, rejetant la pétition du demandeur, le condamnant aux frais.

Juge Houston.

L'Etat contre Anthony Mercadal—Le défendeur est appelé à s'expliquer dans l'espace de 10 jours sur les motifs qui l'empêchent de payer une license de $250 pour l'année $1886.

Juge Montoé

Succession de Jean Baptiste Faget—Jean Marie Faget, Mme Anna Faget, épouse de Marius Laty, sont reconnus seuls héritiers et mis en possession.

—Juge Rightor—

Succession de Louis Oscar Bercier—Le jugement ordonne que Mme Vve Louis Oscar Bercier soit déchargée de toute responsabilité comme administratrice.

Daniel Darnus contre W. H. Bernhardt et autres—Jugement en faveur du demandeur pour $283.

Par le juge Lazarus.

J. C. Denis contre James D. Houston, collecteur de taxes—Le jugement ordonne que le décret rendu par la cour d'appel en faveur du demandeur soit enregistré.

L'Etat ex rel. Marie Graham contre le recorder des hypothèques—Le juge ordonne l'enregistrement du décret rendu par la cour d'appel en faveur de la demanderesse.

Les successions de Paul M. Duval Grand'maison et de H. C. Jurgens, sont ouvertes.

John Henry demande à être émancipé.

La succession de John H. Sesenkamp Elizabeth Peters son épouse et Marie Hottarfelder est ouverte.

Dans l'affaire Guinle & Cie., contre Staehle, le jury a rapporté hier matin un verdict en faveur du défendeur.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

—Pinella contre N. O. and Carrollton R. R. Co.—Nouvelle audition de cause accordée.

Ben. Wasserman contre Louisville and Nashville R. R. Company—Nouvelle audition de cause.

T. G. Forwood contre Agar & Lelong —Une nouvelle audition de cause est accordée, afin de savoir si le vaisseau était en défaut en ne prenant pas de pilotp.

Lumpkins contre George Baldey—Un nouveau procès est accordé, à moins que le demandeur ne consente à abandonner la moitié de la somme fixée par le jugement.

Barnett & Barnard contre Hogan—La proposition du demandeur, au sujet du jugement, basée sur la réponse du défendeur, est refusée.

Sentell contre Groves—Arrêt de sursis accordé.

Westinghouse Machine Co. contre E. M. Evens & fils—Objection rejetée.

James M. Flint contre Richard Francis et autres (the Bar Pilot Association of New Orleans.)

Décret de la cour suprême ordonnant que le jugement rendu par la cour de circuit en faveur du demandeur, lui soit appliqué et qu'il ait par conséquent à payer une somme de $801 85 de dépends.

Les Etats Unis contre les propriétaires d'un tabac à fumer saisi par le département de l'Intérieur, dans plusieurs manufactures, pour violation de de l'article qui ordonne de mettre ce tabac en paquets d'un certain poids.

L'attorney de district Parlange représente le gouvernement et Rouse & Grant, Leonard, Marks & Brueun, les défendeurs. Ce procès est en ce moment devant la cour.

Cour de District des Etats-Unis.

—Onachita and Mississipi River Packet Company contre le bateau "Victoria"—Appel suspensif accordé jusqu'à la prochaine session de la cour de circuit.

Cour d'appel.—La cour a siégé hier à 11 heures sous la présidence des juges McGloin et Kelly.

Jules Vaudry contre le New Orleans Cotton Exchange.

En 1871, plusieurs personnes, au nombre desquelles le demandeur, formèrent une association sous la raison sociale "New Orleans Cotton Exchange". Une cotisation de $50 fut payée par chacun des membres, puis le Cotton Exchange fut monté par actions au nombre de 250, d'une valeur de $50 chacune.

Vaudry ayant payé ses $50 était dès lors actionnaire.

En 1884, le demandeur réclama un certificat qui le reconnut actionnaire ; ce certificat lui fut refusé.

Le cour a reconnu au demandeur le droit de réclamer au défendeur la somme de $850, avec intérêts et dépens.

Cour Criminelle de District. Section B.—Juge Baker—Se sont déclarés innocents :

Charles Berthelot, Jeannie Berthelot, Charles Thomas, Butler Mill, Peter Franklin, Arm. Christopher et George Smith, accusés de voies de fait.

Thomas McCarthy, accusé de détournement.

Edward Broderick et Lizzie Page als Patsy Bolivar, accusés de léger vol.

Julius Cœsar, accusé de tentative de viol.

Joseph Burnside est accusé de détournement.

Maggie Dubos de détournement et vol.

Thomas Jones de voies de fait, Chas-Washington d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie à l'effigie des Etats-Unis d'Amérique.

Annie Montgomery, alias Pale-face, est accusée de vol.

Giosme Ganei, accusé d'attaque à main armée, a été renvoyé.

L'affaire de Philippe Mahoney, accusé de voies de fait, est devant la cour.

Cour du recorder Davey.—John Laland, ivresse ; $25 ou 30 jours.

J. A. Marley, pour s'être enivré, avoir troublé la paix publique et avoir tenu un langage obscène, a été condamné à $2.50 d'amende ou cinq jours de prison.

Willis Kennedy, pour voies de fait, a été mis sous caution de $250.

J. Gidéon LeBlanc, pour détournement, a dû fournir une caution de $500.

Eliza Daniels et Martha Seath, pour voies de fait sur Rose Jessup, $50 d'amende ou 10 jours de prison.

Harry Smith, insultes et abus envers Beatrice Allen, $20 d'amende ou 30 jours de prison.

Rosa Wilson, pour voies de fait sur la personne de Mathilde White ; $10 ou 20 jours.

Cour du recorder Burthe.—John Poustein et Esther Johnson, accusés par Bernard Servat d'avoir commis un vol de $46 le 25 mai dernier, rue Dauphine, entre St. Pierre et Toulouse, ont dû fournir une caution de $2000 en attendant leur comparution devant la Cour Criminelle de District.

May Stevens, qui était accusé de complicité dans ce vol, est mort récemment à la prison.

Johanna Kendall, la sage-femme compromise dans l'affaire de Mlle Froschler a été admise à fournir une caution de $1500.

Elle comparaitra demain soir à 6 heures 30.

Marie Johnson alias Duke, pour léger vol, a été condamnée à $25 d'amende ou 30 jours de prison.

West End Rowing Club.—Ce club, composé de l'élite de nos jeunes gens, célébrera lundi, 21 juin, le sixième anniversaire de sa fondation. Il y aura joutes sur le lac, musique, danse, etc. Tous nos remerciements pour la gracieuse invitation qui nous a été adressée.

Arrestations.—Ont été arrêtés : Une jeune fille de 14 ans, couleur, à Algier, pour voies de fait sur George Gracien.

Un garçon de 16 ans, Richard Burns, encoignure Chippewa et Joséphine, pour avoir joué aux cartes et obstrué la voie publique.

Par le caporal S. Wattigny, encoignure Magasins et Walnut, un blanc du nom de Geo. Gaspar, âgé de 50 ans, pour tentive de viol sur une petite fille de 8 ans, nommée Dora Williams.

Wm. Moore, un conducteur de wagon sans licence.

—Hier matin, à 4 heures 50, aux bureaux du "Times-Democrat", un garçon du nom de Joseph Wagner, sous l'accusation de s'être procuré à l'aide de faux ordres une certine quantité de journaux évaluée $6,90.

Il a été conduit devant le recorder Clarke.

Affaire Isabelle.—Isabelle, qui avait comparu devant la cour sous l'accusation d'inscription frauduleuse de pension, a été reconnu fou par le jury. D'après la loi, la cour notifiera du verdict le secrétaire de l'intérieur qui peut ordonner sa réclusion à l'hôpital des aliénés à Washington.

Citerne effondrée.—Hier, à 2 heures du matin, une citerne s'est effondrée chez M. Mollaison, au No. 384 rue St. Philippe.

L'eau inondé la cour et une partie de la maison, balayant bouteilles, chapeaux, chaussures, casseroles, ustensiles de cuisine, charriant enfin pêle-mêle tous les objets qu'elle a atteinte.

On n'a à déplorer aucun accident.

Identité reconnue—Le corps du jeune garçon de couleur trouvé, dans la journée de mercredi dans le fleuve, à Alger, au pied de la rue Barthélemy, a été reconnu pour être celui de Henri Vincent, tombé, dimanche dernier, dans le fleuve du bateau "Mamie Woods".

Hors de danger—Mme Scheib, sur qui avait été commise une tentative d'assassinat dans le naturage de M. Larieu, à Alger, il y a environ une quinzaine de jours, est maintenant hors de danger et les médecins répondent de la sauver.

Le Festival des Pompiers.—La Compagnie de pompiers Home Jr., Hook and Ladder Fire Co No. 2, donnera son troisième grand festival dimanche, 20 juin, au parc "Orange Grove."

Les membres du Comité d'organisation sont : MM. Martin Ernest, chairman ; A. Wetzel, ex-officio ; M. Moritz, C. Freese, Jos. K. Ernst, H. Flack, J. Puderer, Geo. Schoell, Sr., Gus. F. Heausler et C. W. Heausler.

Disparition—La société juive est fort agitée par la mystérieuse disparition d'un camelot juif du nom de Léopold Mermoustier, qui habitait rue Dryades, près Poydras. Il avait quitté sa demeure, mardi matin, à 9 heures, sans veste, avec un paquet de marchandises, dans l'intention de rentrer quelques heures plus tard.

Comme il emportait avec lui une grosse somme d'argent, on craint qu'elle n'ait causé sa perte, car il n'a pas été revu depuis.

C'est un homme d'environ 35 ans, de taille moyenne, et qui est le type parfait de sa race.

Blessé.—Hier, à 7 heures et demie du soir, un petit garçon blanc âgé de 9 ans, en passant sur le milieu de l'Avenue Louisiana, entre Magasins et Constance, s'est coupé avec un tesson de bouteille qui lui a fait une blessure profonde d'un pouce et large de deux.

Il a été ramené chez lui, Avenue Louisiana, près Chippewa, et soigné par le docteur Santier.

Rixe—Hier à 1 heure et demie de l'après-midi, deux blancs, George Brown et Léon Marshall, tous deux conducteurs de *cars* de la ligne Remparts et Caserne, qui en une discussion au cours de laquelle des coups ont été échangés de part et d'autre, mais Brown, tirant un revolver de sa poche, en a déchargé sur Marshall deux coups, dont un l'a atteint à la cuisse gauche et l'autre à la jambe gauche.

Ces deux blessures sont sans gravité et Marshall s'est mis immédiatement en quête d'un médecin pour les faire panser, tandis que Brown a été arrêté et amené à la Station Centrale de police, sous l'accusation de blessures faites dans le but de tuer.

Autre rixe.—Mercredi à 9 heures du soir, une discussion s'est élevée dans la cour de Mme. Vve. Eliza Wilson, No 121 rue St. André entre Chippewa et Annonciation, entre 3 jeunes conducteurs de *wagons*, les nommés Edgar Patterson, Jno. Allen et Edward McCurdy.

Patterson tenait Allen pendant que McCurdy le battait sur la figure, mais quand il a été laissé en liberté il a tiré un couteau de poche dont il a porté un coup à McCurdy.

Ce dernier a été soigné chez lui, rue Deuxième, entre Chippewa et Annonciation, par le Dr Fitch, qui ne s'est pas prononcé sur l'état du blessé.

Allen a été arrêté hier dans l'après-midi, chez lui, rue Adèle, entre Rousseau et Fulton.

Paragraphes.—M. E. A. Michel, propriétaire d'un magasin situé rue Canal, entre Bassin et Remparts, a reconnu comme sa propriété, la pièce de calicot trouvée en la possession de Charles Nelson. Ce dernier aura donc à répondre à une accusation de vol.

—Des personnes malintentionnées ont coupé au marché Washington une conduite d'où le gaz s'échappe en abondance et menace de mettre le feu au marché d'un moment à l'autre, si des mesures immédiates ne sont pas prises pour prévenir cet accident.

Mercredi soir, à 8 heures, un blanc du nom de Charley Schwartz, de la paroisse St-Jean-Baptiste et habitant au No. 165, rue de la Douane, est entré dans une maison de tolérance, No. 90 rue Dauphine, et il lui a été volé une somme de $26. Trois femmes ont été arrêtées, Martha Freeman, Mary Davis et Lizzie Johnson.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

Rente française.

Banque de France.

Paris, 10 juin—Le trois pour cent est coté à 82 francs 90 centimes.

L'état de la Banque de France indique une diminution 5,250,000 francs en or et 2,100,000 francs en argent.

M. Gladstone.

Londres, 10 juin—M. Gladstone était aujourd'hui en consultation avec les différents chefs libéraux, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la prochaine élection.

La Chambre des Communes.

M. Gladstone.

Dissolution du Parlement.

Londres, 10 juin—Cette après-midi, à la Chambre des Communes, M. Gladstone s'est levé au milieu des applaudissements, et a dit qu'en conséquence du rejet, par la Chambre, du Home Rule bill, il a conseillé à la Reine de dissoudre sans délai le Parlement. Sa Majesté y a gracieusement consenti.

Le premier ministre ajoute qu'il demande par conséquent à la chambre de clore les affaires de la session le plus tôt qu'elle pourra.

La déclaration de M. Gladstone a été accueillie par des vivats.

M. Gladstone ajoute qu'il demandera tous les jours que les affaires financières du gouvernement aient la priorité, et que demain, il demandera que la Chambre s'ajourne à mercredi prochain.

Sir Michael Beach demande l'ajournement de la Chambre. Il dit que, par une remarquable omission du premier ministre la date de la dissolution du Parlement n'est pas fixée.

Il demande avec instance que le Parlement soit dissous le plus tôt possible.

Il n'y a rien qui puisse donner plus de satisfaction à l'opposition que d'avoir l'assurance d'une dissolution prochaine et que le nouveau Parlement s'assemblera sans délai.

M. Gladstone répond qu'il ne peut pas informer la Chambre de la date positive à laquelle le Parlement sera dissous.

Mais il peut avancer que ce sera sans nul doute avant la fin de ce mois.

Relativement au gouvernement de l'Irlande, il dit qu'il croit que l'état des affaires est tel dans ce pays que le nouveau Parlement doit se réunir le plus tôt possible.

Le pays ne doit pas rester dans l'incertitude après l'élection générale, relativement à la politique à suivre au sujet de l'Irlande.

Sir Michael Beach déclare que la déclaration de M. Gladstone est satisfaisante et retire sa motion d'ajournement.

Les troubles à Lurgan.

Lurgan, 10 juin—Arthur et André Donnelly, principaux négociants catholiques en cette ville, ont été arrêtés, sous la prévention d'avoir fait feu de leurs fenêtres sur la populace. Celle-ci a voulu *lyncher* les prisonniers.

Les magistrats ont ordonné la fermeture de toutes les tavernes à 6 P. M.

Les marchands ferment aussi leurs magasins à la même heure.

La populace qui a lapidé la police, a été dispersée à la pointe de la baionnette.

Les administrateurs d'un grand nombre de fabriques ont demandé à la police de maintenir l'ordre entre les catholiques et les orangistes.

Des troupes sont arrivées ici.

L'émeute à Belfast.—Les affaires sont suspendues.

Belfast, 10 juin—Une grande excitation règne parmi la population, à cause des démonstrations séditieuses des Orangistes durant les deux derniers jours.

Toutes les affaires sont suspendues, les magasins sont fermés et un grand nombre de résidences sont barricadées.

Les émeutiers parcourent toutes les rues, prêts à se livrer à de nouveaux actes de violence.

Les Orangistes sont très excités de ce que la force constabulaire ait tiré sur eux, et menacent de piller le quartier général des constables.

Des détachements de soldats et d'agents de police de Dublin, et autres villes, sont en route pour Belfast, afin d'aider les autorités à rétablir l'ordre.

A minuit une populace d'Orangistes a fait une descente dans un endroit public tenu par un catholique nommé O'Hale, et après avoir pillé la maison, les émeutiers y ont mis le feu.

La police a chargé à la pointe de la baionnette les émeutiers une douzaine de fois, mais à chaque charge, elle a été accueillie à coups de pierres et obligée de retraiter.

Finalement les agents de police ont dû se réfugier dans les casernes, d'où ils ont tiré des fenêtres du second étage sur les émeutiers. Ceux-ci néanmoins ont tenu ferme vingt minutes de plus, malgré la fusillade incessante et vive de la police.

Un grand nombre d'émeutiers ont été blessés, et l'on sait positivement que six hommes et deux femmes ont été tués.

Beaucoup de blessés ont été emportés par des amis ; de sorte que l'on ignore si leurs blessures sont mortelles ou non.

Vingt des émeutiers blessés sont couchés dans une infirmerie.

Un grand nombre d'Orangistes, qui ont pris part à l'émeute, ont été arrêtés.

Belfast, 10 juin—Quatre des émeutiers, qui ont été blessés par la police aux émeutes d'hier sont morts aujourd'hui et quatre autres sont mourants.

Les Orangistes font de forts achats d'armes et déclarent qu'ils se vengeront de la police pour avoir tiré sur eux.

A une assemblée de protestants, à Shank Hill, des résolutions ont été adoptées condamnant l'action de la police.

Le nombre d'agents de police de service à Belfast cette après-midi, à 3 heures, est de 1300. Des troupes sont arrivées de Navry, pour aider la police à maintenir l'ordre.

Un magistrat a donné l'ordre de fermer toutes les tavernes ce soir.

Il est interdit à la populace de se rassembler dans les rues.

Belfast, 10 juin, midi—La ville est relativement calme cette après-midi. Sept cents agents de police supplémentaires s